

FAMILLE IDEALE – FAMILLE REELLE

**Kebira Charpentier,
éducatrice spécialisée**

Dans un article de la revue *Le Sociographe*¹, Magalie Germain Charpentier – qui a effectué un travail de recherche sur les archives de son service d'AEMO biterrois – souligne que les rapports adressés aux magistrats rédigés par les travailleurs sociaux sont sous-tendus par leur propre « conception de la famille, de l'enfant [...] en référence à une valeur, à une famille idéale, "normale" ». *C'est cette tension entre l'idéal familial rêvé et la réalité, dont nous ne pouvons être exempts, qui est ici développée.*

Les services d'assistance éducative en milieu ouvert judiciaire ont pour mission d'accompagner des enfants vivant au sein de leur famille d'origine (en « milieu ouvert »), sur décision d'un juge des enfants. Depuis de nombreuses années, ils sont confrontés à une évolution du modèle familial jusque là unique, celui de la famille nucléaire, c'est-à-dire un père, une mère et un(des) enfant(s). Il n'y a plus un mais plusieurs modes d'exercice de la fonction parentale : familles monoparentale, pluriparentale (recomposée), homoparentale, « dysparentale » (au sein de laquelle on observe un dysfonctionnement de la fonction parentale) ; parentalité partielle (fonction parentale limitée, dans le temps ou à certains de ses aspects), et surtout coparentalité, dans le cas d'un divorce ou d'une séparation.

L'action éducative, qu'elle s'exerce dans un cadre judiciaire ou administratif, est entièrement fondée sur l'existence de devoirs parentaux inscrits dans la loi, plus ou moins assumés, qui amènent les éducateurs à parler « d'incompétence parentale » dans la plupart des situations suivies. Cette « incompétence » trouve sans doute son origine dans l'isolement des familles, souvent sans réseaux sociaux et qui, contrairement aux générations précédentes, ne peuvent s'appuyer sur une famille élargie jouant le rôle de relais social. Cet isolement familial nous semble créer une tension et accroître les exigences de la société à l'égard des parents.

Notre intervention au sein de la sphère privée de la famille, nous incite à nous interroger sur nos propres représentations, nos propres normes concernant ce que « doivent être » des parents « suffisamment bons », pour reprendre les termes de Winnicott. N'imposons-nous pas notre propre idéal familial, dans la mesure où les liens entre chaque membre de la famille, l'histoire de ces liens, la filiation, nous renvoient à l'expérience que nous avons de nos propres liens avec nos ascendants et/ou descendants ?

Aujourd'hui, l'idée de famille n'est plus uniquement liée au mariage, elle repose aussi et surtout sur l'enfant, devenu un enjeu pour l'épanouissement de ses parents, et aussi pour le développement de la société à venir.

Pour ses parents, mais également pour les travailleurs sociaux, l'enfant est le support identitaire essentiel du couple, le témoin de ce qu'a été ce couple, qu'il soit conjugal ou parental. Influencés par les médias, les institutions comme l'école ou la PMI, ces parents se transforment en quelque sorte en *coachs* de leurs enfants au lieu de jouer simplement leur rôle, celui d'adultes qui ne sont pas seulement des parents, mais aussi des hommes et des femmes. L'épanouissement des enfants, qui ne pourra se vérifier que dans de nombreuses années, à l'âge adulte, est devenu l'essentiel de leur mission.

¹ *Le Sociographe*, n°3, 2000.

Sous cette pression sociale, de plus en plus de parents « démissionnent » face à ce métier impossible qu'est éduquer², la plupart du temps avec un très fort sentiment de culpabilité. Ils adoptent des attitudes d'excès : liens fusionnels d'emprise, confusion transgénérationnelle, voire rejet, ou bien vivent avec le sentiment d'être rejeté par l'enfant lui-même. Ce sont ces parents que nous rencontrons régulièrement dans notre pratique en assistance éducative en milieu ouvert.

Dans nos objectifs de travail avec ces « nouvelles » familles, nous tentons :

- de leur faire raconter l'histoire de cette filiation et des relations ascendant/descendant (dans le cadre des mesures d'investigation et d'orientation éducative) ;
- de mesurer l'isolement social familial ;
- d'évaluer les ressources psychiques des parents et des enfants, afin d'envisager des pistes de travail pour maintenir les enfants dans leur milieu naturel/familial, en tenant toujours compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit dans la loi.

Lorsqu'ils deviennent adolescents, ces enfants ont besoin de mettre à mal ce lien de filiation, de s'en dégager pour pouvoir s'inscrire dans une relation choisie, le plus souvent avec des amis qui deviennent leur « deuxième famille ». Cette « affiliation », mode d'appartenance à un autre groupe que le groupe familial, leur permet d'adopter une identité sociale, qui les introduit aussi dans une autre culture que la culture familiale.

LE CONFLIT DE LOYAUTE

**Abella Peneaud,
éducatrice spécialisée
Anne-Marie Martinez,
directrice adjointe**

***F**amille idéale, famille rêvée, mais aussi famille réelle qui, pour un temps ou pour longtemps, se trouve dans l'obligation, judiciaire ou non, de laisser grandir son ou ses enfants dans une autre famille. Dans ces situations, nous pouvons craindre de mettre cet enfant en situation de vivre « un conflit de loyauté » entre sa famille biologique et sa famille d'accueil.*

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance affirme la primauté de la place des parents et du soutien à la fonction parentale. Elle privilégie le maintien de l'enfant dans sa famille et la prévention chaque fois que possible. Lorsqu'une mise à distance de l'enfant est envisagée, la séparation et le placement seront provisoires, les plus courts possibles, auprès d'assistants familiaux professionnalisés. On envisage et on développe même l'« accueil partagé » en accueil familial. Dans ces conditions, de quel conflit et de quelle loyauté est-il encore question pour l'enfant en accueil familial ?

Avant d'aborder cette question, faisons un bref retour historique.

De tous temps des enfants, séparés de leurs parents de naissance, ont été élevés dans d'autres familles.

² cf. Sigmund Freud, Préface de l'ouvrage d'August Aichorn, *Jeunesse à l'abandon* (1925).

En France, à la fin du 19^e siècle, l'évolution sociale et des mentalités concernant le statut des enfants s'est accompagnée d'une limitation progressive de la puissance paternelle, et de la surveillance du placement en nourrice des enfants abandonnés et secourus. Pour ces derniers, si leur protection particulière était prise en compte, notamment dans les conceptions révolutionnaires puis républicaines, les réponses apportées revenaient à opérer une distinction radicale entre mauvaise famille de naissance, famille urbaine et déracinée le plus souvent, et bonne famille d'accueil, rurale et ancrée dans un terroir. Cette dernière était choisie et surveillée par la puissance publique, se substituant ainsi à la puissance paternelle absente ou gravement défaillante.

Les limites et les abus de ces conceptions ont été peu à peu reconnus, tant par les cliniciens du placement familial (Myriam David en tête) que par des rapports officiels tels que celui de Jean-Louis Bianco et Pascal Lamy (1980), dénonçant les pratiques d'éloignement et de placements abusifs et inadaptés. Il apparaissait alors que la mise à distance radicale des enfants de leurs parents défaillants, empêchés ou malades, ne permettait pas nécessairement aux enfants de grandir sereinement et que la question de leurs origines, de leur histoire, des motifs de la séparation subie (alors même qu'elle est ordonnée pour leur protection) continuait d'entraver leur développement et leur inscription sociale, malgré les « bons soins » de la famille d'accueil ; c'est ce que Myriam David puis d'autres cliniciens et praticiens de l'accueil familial ont repéré puis développé autour de la notion de « mal de placement ».

Ces travaux ont conduit à l'évolution des conceptions et des pratiques. Aujourd'hui la place des parents est mieux reconnue, ils sont considérés comme « usagers » des services de protection de l'enfance (loi 2002-2), leur autorité parentale est mieux préservée dans le cadre même du placement et de la séparation. Enfin, les assistants familiaux, depuis la réforme de leur statut en juin 2005, sont mieux formés et diplômés.

Peut-on alors penser que le « conflit de loyauté » n'est plus du même ordre qu'auparavant pour l'enfant ?

Le conflit de loyauté se définit comme un conflit intrapsychique, né de l'impossibilité de choisir entre deux situations possibles, ce choix concernant le plus souvent des sentiments...

La situation particulière des enfants élevés en placement familial se situe dans une double appartenance (famille de naissance et famille d'accueil), et dans un double attachement qui serait à l'origine du conflit de loyauté et se déclinerait ainsi pour l'enfant accueilli : « Si je choisis Tata, cela signifie que je rejette maman et, inversement, si je choisis maman, cela signifie que je rejette Tata. Comme ces deux situations sont insupportables, je ne peux choisir. »

Pour les psychanalystes, le conflit est défini comme "une opposition entre des exigences internes contraires".

L'enfant placé est partagé entre ses deux figures d'attachement.

Quant au terme de loyauté, il désigne une fidélité à tenir ses engagements, à obéir aux règles de l'honneur.

Séparé d'eux, l'enfant placé se sent contraint de défendre l'honneur de ses parents, pourtant pointés comme défaillants par la décision judiciaire et même par la décision administrative.

Les enfants qui vivent au sein de leur famille ont habituellement leurs parents pour premières images d'identification (en référence à la théorie de l'attachement).

Lorsque les parents sont défaillants et que la séparation est ordonnée (et même lorsqu'elle est opérée avec leur accord, dans une décision portée par un tiers social, extérieur au groupe familial) l'enfant ne peut sereinement effectuer ce choix nécessaire à l'élaboration de son identité.

Le placement familial – on dit aujourd'hui l'accueil familial – vient offrir à l'enfant de s'identifier à d'autres références, à d'autres adultes, à d'autres figures d'attachement.

Ce mode d'accueil en famille, spécifique, propose à l'enfant des modèles de vie, de fonctionnement familial, et des exemples parentaux qui peuvent être antagoniques de ceux des parents et, en tous les cas, différents. Pour l'enfant, cette situation nouvelle, si elle vise à le protéger, a également pour effet de l'engager dans un conflit de loyauté.

Cette situation qui le contraint à faire coexister les différentes images d'identification est caractéristique du placement familial. Comment les parents pourront-ils autoriser l'enfant à vivre le plus sereinement possible dans sa famille d'accueil ? Comment la famille d'accueil pourra-t-elle autoriser l'enfant qui lui est confié à rester l'enfant de ses parents ?

Comment le dispositif, l'équipe, le référent éducatif vont-ils accompagner cet enfant dans ce qu'il est, dans le meilleur des cas inscrit dans un double mouvement d'identification à sa propre famille et sa famille d'accueil ? Comment l'aider à porter son nom de famille ? Car le conflit de loyauté se situe aussi du côté de l'identité et pas seulement du côté des sentiments.

Pour l'enfant victime d'agressions physiques ou d'abus sexuels de la part de ses parents, ou pour l'enfant de parents très marqués par des pathologies mentales, ce questionnement identitaire et ce conflit de loyauté sont souvent particulièrement douloureux.

*« Je suis l'enfant de mes parents mais :
je ne suis pas comme eux
je ne vis pas comme eux
je viens d'eux mais je ne deviendrai pas comme eux
je suis placé dans une famille ; ce n'est pas ma famille mais
j'y ai ma place à table, mon tour pour y être materné, éduqué, grondé, consolé et câliné,
je grandis dans cette famille mais je ne suis pas de cette famille, je n'en suis pas
et pourtant, avec le temps, j'en suis...
Finalement j'en suis aussi
mais je reste l'enfant de mes parents. »*

Comment rendre cette histoire supportable pour ceux qui la vivent ?

Le conflit de loyauté est interne à l'enfant et doit être entendu comme propre à lui-même, comme une question lui appartenant. Au quotidien, l'enfant met à l'œuvre ce qu'il croit le diviser, et pourrait dire : *« Je parle de ma souffrance au travers du bruit que je fais ! »* S'il s'autorise à s'attacher à sa famille d'accueil, il risque de perdre ses parents, ce qui le conduirait, au moins sur le plan imaginaire, à la perte d'une partie de lui-même, à un reniement de ses origines.

Accompagner, c'est aider l'autre à soutenir ses émotions et sa pensée. Le travailleur social, référent éducatif, et l'assistant familial sont auprès de l'enfant au cœur de ce conflit pour lui permettre d'élaborer les sentiments contradictoires qui le traversent. Pour ce faire, il nous faut repérer les symptômes de l'enfant, signes qu'il nous envoie, en étant (en restant) suffisamment à distance de ce qu'il rejoue (ou questionne ?) Le travailleur social, référent éducatif, a pour rôle d'être un tiers, à la fois filtre et traducteur, absorbant les émotions diverses et variées que génère ce conflit de loyauté. En mettant des mots, nous soignerons les maux!

L'institution dans son ensemble – mais plus particulièrement le référent éducatif – ont aussi pour responsabilité de soutenir l'assistant familial et toute la famille d'accueil pour qu'elle puisse porter psychiquement une part de la famille de l'enfant. Nous pouvons nous demander en quoi l'institution, à travers le regard qu'elle porte sur les parents, la place qu'elle leur reconnaît (ou non) et la considération qu'elle leur accorde, viendra soutenir ou modifier les conditions du conflit interne inévitable pour l'enfant.

CONCLUSION

Comme tous les enfants, l'enfant placé aura à faire son chemin et ses propres choix entre ses désirs et les prescriptions de ses parents. Ce sera toutefois plus complexe pour cet enfant séparé, du fait du poids du regard social et institutionnel sur sa situation et sur ses parents et leurs défaillances, mais du fait également de l'intrication, la conjugaison ou parfois la confusion et l'antagonisme entre les désirs et les prescriptions des uns et des autres. Parents, famille d'accueil, équipe éducative, référent, juge prennent des décisions et lui choisissent un avenir différent de ce qu'il aurait été sans la séparation et le placement. Il paraît alors primordial que l'enfant se sente reconnu dans ses émotions et ses attachements contradictoires.

Le conflit, c'est la vie... L'enfant séparé de sa famille et placé dans une autre famille, doit pouvoir compter sur des adultes qui l'accompagneront dans ce conflit reconnu comme inévitable, mais qu'il traversera d'autant mieux qu'il ne sera pas seul.

GRANDIR C'EST TRAHIR
Yannick Fercoq,
éducateur spécialisé
Antoine Molleron, psychologue

Après cet éclairage sur ce avec quoi l'enfant est aux prises lors d'un accueil chez une assistante familiale, c'est un autre thème émergé lors de nos rencontres qui est exploré : « Grandir c'est trahir », ou comment faire avec des liens familiaux problématiques ? Cette question sera tout d'abord éclairée par les apports de la psychologie puis traitée d'un point de vue technique sur l'air du « Comment faire avec ? »

L'expérience et la pratique montrent que ce n'est pas parce qu'un parent souffre de troubles mentaux que sa relation avec son enfant est fatalement pathologique ou que ce parent est obligatoirement incapable d'amour envers lui. Par exemple, une mère psychotique, même internée en hôpital psychiatrique, peut s'avérer peu à peu capable d'élever son bébé, avec des aides mais sans que l'enfant ne soit séparé d'elle durablement ni placé à long terme...

Pourquoi ne pas distinguer alors « famille pathologique » ou « parent pathologique » de « relation pathologique avec l'enfant », et poser ainsi la question du caractère pathogène de la relation à l'enfant et celle de l'action éducative à mener pour « faire avec » tout en préservant l'enfant au maximum ? Aucune relation n'est jamais totalement pathologique, ce qui explique parfois les hésitations des équipes quant à l'orientation à donner à l'action éducative ou quant aux prises de décisions relatives à l'enfant (séparation/placement, fréquence des visites, etc.).

UN ENFANT QUI NE PEUT TRAHIR SES PARENTS PEUT-IL GRANDIR CORRECTEMENT ?

La question maintenue dans ces termes peut paraître provocatrice de prime abord, mais mérite cependant d'être examinée. La séparation totale parent/enfant pose la question du jeu – et de l'élaboration – possibles d'images parentales dans et par le psychisme de l'enfant, de la structuration possible de l'*infans* quant aux deux types d'*imagos* imaginaires, paternelle et maternelle³. Le maintien d'un minimum de relations parent/enfant ou de visites, selon des modalités adaptées à chaque situation, apparaît alors comme une solution relativement « moins mauvaise », préservant un minimum de structuration psychique quant à ces images internes (*imagos*), sachant que nous ne faisons jamais que du « moindre mal », sorte de « bricolage institutionnel individualisé au plus près », dans des situations déjà fort dégradées, par définition, sur le plan relationnel et/ou familial...

La question de la « trahison » est d'un autre ordre. Elle nous oblige à travailler sur d'autres bases les différents types de relation et de séparation possibles, à nous intéresser à la dimension collective et relationnelle des situations à propos desquelles on évoque la trahison : trahir suppose avant tout faire défaut à une loi, à des principes, à des valeurs. Les trahir signifierait donc aussi pour l'enfant trahir le groupe d'appartenance régi par ces lois, les personnes qui les ressentent ainsi, et impacterait donc également les relations entre les personnes (enfants-parents) et dans ce groupe.

Parler, dans le cas du placement, de « trahison » des parents (ou de la famille) suppose que cette séparation se paierait systématiquement d'un vécu de trahison : trahison des parents, de cette famille et/ou de l'éducation reçue, des lois familiales... Cela ne vaut que si l'on considère d'abord que l'enfant a reçu ne serait-ce qu'un minimum d'éducation de ses parents, ce qui est loin d'être toujours le cas, comme le montrent les diverses carences régulièrement observées que les services sont missionnés/mandatés pour pallier/réparer... Ou bien si l'on considère que l'enfant a vécu dans le cadre d'un « contenant familial⁴ » suffisamment étouffant pour qu'il

³ Ces deux *imagos* sont structurantes, car elles s'appuient sur des réalités différentes bien concrètes, masculines et féminines. Cf. également les questions posées par les enfants élevés par deux partenaires homosexuels/elles.

⁴ Au sens où l'entendent des auteurs tels que Donald W. Winnicott, Didier Anzieu ou Esther Bick, par exemple.

apparaisse souhaitable – voire thérapeutique – qu’il s’en détache au plus vite, quitte à vivre ou à faire ressentir ce détachement comme une « trahison » de ce milieu familial néfaste, voir morbide...

Autrement dit, affirmer « grandir c’est trahir » demande de préciser quel serait l’objet de la trahison. Il peut en effet s’agir, selon les cas

- de l’héritage familial fondamental (minimum) légué par tout parent à tout enfant, quels que soient les vices/pathologies/déficits possibles de tout parent et quels que soient aussi les vices/difficultés/pathologies/incapacités de tout enfants... Il serait parfois bon de nous rappeler en effet que, dans ce pauvre monde de parents et d’enfants, personne n’est évidemment parfait, ni du côté des enfants, ni du côté des parents, ni du côté des professionnels de terrain que nous sommes, ni du côté des directions, ni... ni... L’héritage est alors constitué de ce que tout parent fait partager et transmet à ses enfants, de la nourriture de base à ses valeurs les plus raffinées, au travers de différents filtres plus ou moins fins et/ou plus ou moins pathologiques ;
- de la nécessité incontournable de toute séparation entre l’enfant et ses parents, consécutive à une évolution normale et naturelle de chacun ;
- de la loi familiale fondamentale qui fait que, quels que soient les âges de la vie et le temps qui passe, les enfants restent toujours les enfants de leurs parents, et les parents les parents de leurs enfants. Ce point est d’ailleurs inscrit dans la loi française ; il est incontournable et inclut l’obligation d’assistance en cas de difficultés dans la vie (notion d’obligation alimentaire) ;
- des spécificités de chaque famille (manières d’être, relations spécifiques, coutumes...), qui façonnent très tôt l’enfant, parfois sur un mode plus ou moins pathologique ou morbide, et vont entraîner son souhait plus ou moins précoce de s’en extraire ou, au contraire, de rester en relation de proximité avec ses parents.

MAINTENIR ET « TRAVAILLER » LE LIEN

Même si cela peut sembler difficilement acceptable, il peut donc apparaître nécessaire pour certains enfants de « trahir » leurs parents pour pouvoir grandir !... Cela suppose d’être ou d’avoir été, au moins pendant un temps, inscrit dans un lien de filiation qui « faisait famille ». Dans certains cas en effet, la situation familiale est tellement pathologique qu’il semble primordial de séparer l’enfant de sa famille. C’est ce que le pédopsychiatre psychanalyste Maurice Berger a nommé « la séparation à but thérapeutique ».

Dans d’autres cas (parents au profil abandonnique ou présentant un trouble psychiatrique, cas de « double lien », d’instrumentalisation, de perversions parentales, etc.), il semble nécessaire de travailler autour de ce « lien » pathologique, tout en le maintenant coûte que coûte, à dose homéopathique, pour permettre à l’enfant de se confronter à une certaine réalité de ce lien, tout en étant protégé.

QUELQUES STRATAGEMES POUR Y PARVENIR

- Mettre en place une « affiliation » ou « alliance » avec les parents (nous ne sommes pas de taille à lutter contre eux) ;
- apprivoiser les parents (cette mise en confiance est nécessaire pour pouvoir travailler avec eux) ;
- avoir envie de travailler avec ces parents, dans cette situation (le désir, c’est le moteur du travail) ;

- reconnaître le parent dans sa personnalité plutôt que dans sa fonction parentale puis, dans un second temps, « porter » ce parent dans ses fonctions de père ou de mère ;
- être disponible (accepter de prendre rendez-vous le jour même pour le lendemain) ;
- utiliser les tiers que sont l'ASE, les juges pour enfants, pour se concentrer sur l'affiliation (nous ne sommes pas décisionnaires du placement).

... ET QUELQUES OUTILS

- Partenaires et travail en partenariat (ASE, AEMO, autres services de protection de l'enfance, juge pour enfants) ;
- réunions cliniques (travail pluridisciplinaire) ;
- entretiens réguliers avec les parents pour les faire participer à notre travail autour de leur enfant et réduire les conflits de loyauté ;
- contacts téléphoniques réguliers avec les parents ;
- thérapie familiale dans certaines situations.

Pour conclure, nous reviendrons à la question initiale : un enfant qui ne peut trahir ses parents peut-il grandir correctement ? Nous avons essayé de montrer que, dans certaines situations, maintenir le lien parent/enfant peut permettre à l'enfant d'appréhender d'une certaine manière sa réalité familiale et – dans le meilleur des cas – de s'en détacher.

HISTOIRE DE VIE, VIES CHARGÉES D'HISTOIRES...

Nadège de Bruyère, psychologue

Traîtres donc nous sommes puisque, pour reprendre Nicole Prieur, « grandir, c'est oser se placer dans une certaine insubordination par rapport à l'histoire familiale⁵ ». Et, puisque nous parlons d'histoire, que retiennent ces enfants qui nous sont confiés de leur passage parmi nous ? Que reste-t-il de nous lorsqu'ils sont devenus des adultes ? Pas forcément ce que l'on croit, ainsi que le montre cette contribution.

Dans nos échanges sur la famille, la question des histoires de vie est rapidement apparue comme essentielle. L'expression « histoire de vie » renvoie communément à la description d'un événement, d'un moment vécu dans la vie d'un sujet. Ainsi, chacun d'entre nous peut relater et donner du sens à un événement avec sa propre compréhension, sa propre lecture des choses.

Au sein de la protection de l'enfance, le terme renvoie généralement à « l'histoire familiale ». « *Qu'en est-il de l'histoire familiale ?* » est bien souvent la première question qui traverse la pensée de l'éducateur ou éducatrice chargé(e) d'une nouvelle mesure. Savoir et comprendre d'où vient ce jeune, qui il est et comment il vit dans sa famille, sont des préoccupations inhérentes à la fonction d'éducateur spécialisé. Si ces préoccupations émanent souvent, en premier lieu, d'une instance judiciaire, elles restent primordiales quant à la construction identitaire du jeune.

⁵ Nicole Prieur, *Nous nous sommes tant trahis. Amour, famille et trahison*, Paris, éd. Denoël, 2004.

L'histoire de vie des enfants est avant tout l'histoire de vie de leurs parents, c'est-à-dire ce que ces derniers souhaitent leur en dire mais surtout ce qu'ils peuvent en dire. Ainsi, la transmission intergénérationnelle dont l'enfant est le messenger peut parfois être extrêmement réduite. Combien d'enfants placés ne connaissent pas ou peu le déroulement de leur propre vie et n'en comprennent donc pas grand-chose ?

Cela concerne surtout les enfants qui ne connaissent que les prémises de leur histoire familiale, quelques souvenirs. Leur capacité narrative au sujet de leur parcours de vie reflète leurs difficultés mnésiques et leur compréhension des événements d'une vie chaotique. Leur histoire de vie se trouve alors ailleurs, au sein des institutions, au sein d'une autre famille que celle dite biologique, au sein des lieux d'accueil.

Peut-on ne pas prendre en compte ces temps passés au sein des institutions comme faisant partie intégrante de l'histoire de vie d'un jeune ? Comme dans le cas de cet adolescent de 15 ans placé dès l'âge de 6 mois, déplacé de famille d'accueil en famille d'accueil et qui dit « *ne plus les compter* », mais pourtant capable, sur chacune d'entre elles, d'évoquer un événement, une anecdote heureuse ou malheureuse, ce qu'il est incapable de faire au sujet de sa propre famille.

Le lien tissé, jour après jour, avec ces enfants par tous les intervenants d'un service fait substitut d'étaillage affectif. C'est ce postulat d'un attachement autre que la famille biologique qui nous intéresse ici.

Il est également surprenant de revoir ces jeunes placés en institutions, nous interpellant des années après parfois, et de les entendre se souvenir et nous rappeler un geste posé ou une parole énoncée, détail insignifiant vu de notre place mais capital à leurs yeux. C'est bien l'accumulation de tous ces petits moments vécus ensemble où côte à côte qui contribue à la construction d'une histoire de vie.

Il est souvent difficile d'évaluer l'efficacité de notre travail d'accompagnement auprès des jeunes, l'émergence de plusieurs services de suite en est peut être la preuve. Pourtant, on ne peut s'empêcher de penser que notre travail, à travers les rencontres avec ces jeunes, est nourri d'un attachement qui se tisse dans la trame de leur propre histoire. Notre participation, dans leur histoire de vie, apparaît alors comme indéniable, même au-delà du moment présent.

L'ATTACHEMENT **Jean-Marc Campiutti,** **directeur adjoint**

Ce que les jeunes retiennent de nous n'est donc pas réductible à ce qui figure dans les dossiers ! Arrivés à ce point, nous allons voir comment, avec ces adolescents suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, la question « Qu'est-ce qui fait famille ? » peut être éclairée par le concept d'attachement, vu comme empreinte, comme affiliation, et enfin comme appartenance.

1. L'ATTACHEMENT, UNE « EMPREINTE »

Le terme d'attachement renvoie ici avant tout à une théorie psychologique qui traite des relations entre êtres humains et tente de décrire une pulsion primaire d'attachement chez l'enfant. Cette théorie a été formalisée par le psychiatre et psychanalyste John Bowlby, après les travaux de Winnicott, Lorenz et Harlow. Elle a fortement

influencé les services de soins aux enfants en bas âge, les services d'hospitalisation, et ceux de protection de l'enfance.

Selon cette théorie, le jeune enfant a besoin, pour connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au moins une personne (*caregiver*) qui prend soin de lui de façon cohérente et continue. Une empreinte unit donc irrémédiablement l'enfant à son environnement protecteur. Les réponses de l'entourage au comportement de l'enfant guident le développement de *schèmes d'attachement* – modèles opérationnels de l'environnement et de l'organisme construits et élaborés par l'enfant – à la base de la mise en place des modèles internes opérants qui régiront les sentiments, pensées et attentes des individus par rapport à leurs relations, et ce dès l'enfance.

Décrit dans un premier temps comme un tempérament ou un caractère propre à l'enfant, l'attachement a été ensuite conceptualisé comme une sécurité de base. Plus le *caregiver* est source de sécurité et de soutien, plus l'enfant est susceptible de développer une image positive de lui-même et, en miroir, d'anticiper des réactions positives de la part d'autrui.

La famille, en « prenant soin » de l'enfant, fait donc l'attachement. Mais que se passe-t-il lorsque cet attachement est insécurisant, qu'il ne permet pas l'apaisement des tensions et du stress ?

Trois types de réaction d'attachement ont été décrits :

- attachement ambivalent : réaction anxieuse avec recherche de proximité et dépendance ;
- attachement évitant : réaction distante avec recherche d'autonomie ;
- attachement désorganisé : pas de schémas prévisibles de réactions.

Ces types d'attachement se complexifient au fur et à mesure de l'existence et modèlent nos relations aux autres, notre capacité d'apprentissage, d'exploration et de réaction aux pertes et séparations. Ce point nous importe tout particulièrement pour le travail éducatif et l'accompagnement des jeunes dans leur effort de socialisation.

En effet, les enfants carencés ou maltraités réagissent de façon fréquente au stress selon un mode d'attachement désorganisé, ce qui confronte leur entourage (familial ou autre) à des difficultés pour les apaiser et provoque encore plus d'insécurité. De telles difficultés peuvent amener ces enfants à devenir eux-mêmes des parents insécurisants (famille dysfonctionnelle). Bien des questions se posent alors à nous en tant que professionnels : comment répondre à l'attachement insécurisant ? Si réponse apaisante il y a, celle-ci ne risque-t-elle pas de renforcer la demande insécurisante et rendre ces enfants « cotxeto-dépendants » ? Ou encore : comment s'approcher de ces enfants à l'attachement distant qui demandent réassurance en ne demandant rien ?

2. QUAND L'ATTACHEMENT « FAIT FAMILLE » : L'AFFILIATION

Pour nous rapprocher de notre pratique quotidienne, prenons maintenant cette idée d'attachement dans son sens le plus commun. Le synonyme le plus courant de l'attachement est l'affection. Attachement et affection sont deux termes ambigus car ils expriment à la fois un lien positif (amour, sentiment de sécurité) mais aussi un lien d'entrave (dépendance, contrainte, maladie, etc.). Retrouvons-nous cette ambiguïté dans nos pratiques ?

Qui ne s'est pas entendu dire : « *T'es pas mon daron (ou ma daronne) !* »

En effet, qu'est-ce qui, pour ces enfants qui nous sont confiés, légitime le fait d'être « éduqués » par ces adultes « étrangers » avec lesquels il va falloir partager l'intimité du quotidien ou dont il va falloir accepter une aide ? Affection attendue, redoutée, déçue, rejetée, mais affection quand même. L'enfant confié ou en danger peut-il prendre le risque de s'attacher à nous⁶ ? Non pas au sens d'une affection parentale (souvent manquante ou défaillante, mais peut être irremplaçable), mais au sens d'un attachement sécurisant au présent. Faire le pari de ce lien, c'est aussi prendre le risque d'amener l'enfant à exprimer colère, méfiance, opposition et conflit, sentiments légitimes pour tout être humain, surtout lorsqu'il a pu être maltraité. La face sombre de l'attachement, c'est l'attachement.

Ainsi, nous devons parfois renoncer à chercher l'apaisement et bousculer le jeune dans le creuset d'insécurités dans lequel il se mure. Pourtant, ce n'est pas le moindre des paradoxes que de tenter de lutter contre l'insécurité d'enfants en rupture familiale par des séjours de rupture, des exclusions...

Guérir le mal par le mal n'a de sens que parce que cela sous-entend qu'un attachement peut avoir eu lieu entre eux et nous : à l'attachement des jeunes, répond un autre attachement. Récemment un thérapeute belge (Roland Coenen) posait cette question prolongeant la pensée de Tomkiewicz : « *Pourquoi les enfants placés devraient-ils être les seuls enfants au monde à être éduqués sans amour ? L'attachement se conjugue avec notre propre lien d'affection, question souvent taboue : aimer ces enfants confiés au-delà d'une bienveillante neutralité professionnelle ; s'inquiéter, se fâcher, rassurer, engueuler, accompagner... tout en gardant raison. C'est-à-dire en s'assurant d'un cadre sécurisant et contenant pour nous-mêmes, pour l'éprouver avec ce jeune.* »

3. QU'EST-CE QUI FAIT FAMILLE ET ATTACHEMENT ? L'APPARTENANCE

Irrémédiablement, parler de famille et d'attachement aboutit à devoir aborder la séparation, au nom du principe qui se veut universel : l'autonomie...

Doit-on se détacher de la famille pour s'en séparer ou se séparer de sa famille pour s'en détacher ? L'ambivalence adolescente nous répondra : certainement un peu des deux. La proclamation d'indépendance de l'adolescent n'est-elle pas justement le moment où il affirme avoir le choix de s'attacher à qui bon lui semble ? À voir certains adolescents se jeter à corps perdu (au propre et au figuré) dans des attaches amicales ou amoureuses volatiles, on peut penser à une tentative de séparation par *overdose*... Appartenir à un groupe, puis à un couple, est une issue vitale. Le groupe d'appartenance soutient le détachement affectif de l'enfance et de la famille. Il est un produit de substitution, en quelque sorte, qui permet au jeune de se prouver sa valeur et son identité dans un présent compact.

L'adulte est un mal nécessaire qui rappelle à une réalité hors de ce présent : celle du passé et de son histoire et celle d'un avenir parfois difficile à imaginer.

Comment se détacher d'une famille à laquelle on est mal attaché ? Pour « nos » jeunes, l'échéance cruciale de la majorité est une hyper-réalité, celle du moment où l'on doit choisir un placement que l'on a subi et se positionner

⁶ Cf. *supra* Abella Peneaud, Le conflit de loyauté.

par rapport à sa propre famille, la réelle et l'imaginaire⁷ à laquelle on peut décider ou non d'appartenir. Avec parfois l'impérieuse nécessité de se rapprocher de cette famille dont on a voulu nous protéger.

Une nouvelle question en guise de conclusion : qu'est-ce qui fait attachement dans notre rencontre « associative » avec ces jeunes ? Peut être le fait de se reconnaître dans le parcours de vie traversée⁸ ? Un lieu, une amitié, un souvenir, une rencontre avec un adulte, qui fait que l'attachement a existé et persiste dans le cœur des hommes et femmes qui nous ont croisés ; un lien qui nous rattache à leur histoire et que certains viendront tenter de retrouver ou conserver au travers d'espaces que nous souhaitons promouvoir, comme dans l'association Porta.

Pouvons-nous et devons-nous « faire famille » avec eux ? Si, en tant que professionnels, nous cherchons à garantir sécurité et avenir à ces enfants, c'est certainement à partir de notre propre sentiment d'appartenance à l'association qui les accueille, d'une éthique et de valeurs que nous partageons et voulons transmettre.

⁷ Cf. *supra* Kebira Charpentier, « Famille idéale – famille réelle ».

⁸ Cf. *supra* Nadège de Bruyère, « Histoire de vie – vies chargées d'histoire ».